

Question présentée par le député :

M. Patrick Dimier

Date de dépôt : 27 mars 2019

Question écrite urgente

Salaire exorbitant du directeur de la BCGE

Alors que le Conseil d'Etat vient d'invalider l'initiative 171 demandant le remboursement des 3,2 milliards de francs prêtés à la BCGE pour la sauver de la faillite, la presse révèle que la banque vient d'augmenter de 10% le salaire de son directeur.

Cela revient à une augmentation de 160 000 F et porte son salaire annuel à quelque 1,8 million par an !

En comparaison des autres grandes banques cantonales, il s'agirait du plus gros salaire d'un dirigeant d'une banque cantonale, compte tenu du nombre d'employés et des bénéfices engrangés. S'agissant d'une banque appartenant majoritairement à des entités publiques et à l'heure où celles-ci demandent constamment aux contribuables des efforts, cette situation, si elle s'avère exacte, est non seulement insoutenable, mais l'éventuel accord des actionnaires publics est intolérable. A fortiori lorsque la BCGE ne cesse de clamer qu'elle ne peut rien rembourser. Les citoyens genevois sont en droit d'exiger une transparence totale en matière de gestion des deniers publics et cette QUE traduit ce devoir de transparence du Conseil d'Etat.

Mes questions sont donc les suivantes :

- 1. Le Conseil d'Etat a-t-il validé l'augmentation de la rémunération annuelle du directeur de la BCGE ?*
- 2. Comment la BCGE peut-elle augmenter le salaire annuel de son directeur de 10% alors que la banque soutient qu'elle n'est pas en mesure de rembourser les 3,2 milliards prêtés par l'Etat ?*
- 3. Qui sont les membres du conseil d'administration de la BCGE ?*

4. *Comment et par qui sont nommés les membres du conseil d'administration de la BCGE ?*
5. *Y a-t-il des députés qui siègent au conseil d'administration de la BCGE, si OUI lesquels ?*
6. *Quel est le montant de leurs indemnités (jetons de présence) ?*
7. *Les membres du conseil d'administration reçoivent-ils une rémunération en actions en sus de leurs indemnités forfaitaires ?*
8. *Combien y a-t-il de séances du conseil d'administration par an ?*
9. *Est-ce que le rapport de rémunération de la BCGE est soumis aux actionnaires de la banque ? Sinon, pour quelle raison la surveillance du Conseil d'Etat ne s'exerce-t-elle pas et pourquoi le Conseil d'Etat autorise-t-il ce manque de transparence ?*

Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance pour les réponses qu'il apportera à la présente question écrite urgente.